maintenu tout ce que Mgr. de Montréal avait réglé comme conforme aux décrets rendus par elle et les a même amplifiés en sa faveur.

Une chose qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que Mgr. l'archevêque de Québec peut se tromper sans que l'Eglise en seit ébranlée ou compromise. On a déjà vu des archevêques, et mêmes des patriarches, non seulement se tromper, mais s'opiniâtrer dans leur erreur, et l'Eglise, malgré leur défection, n'a pas cessé d'exister et d'exister telle qu'elle était.

Vous vous constituez l'avocat des MM. de Saint-Sulpice, ce qui certes ne prouve pas en faveur de leur cause, et, jouant ce rôle pour le moment, vous ne pouvez manquer de porter un jugement quelconque sur la Comédie infernale. Vous n'hésitez pas d'abord à proclamer que les faits, rapportés dans cette œuvre, ne sont pas du tout prouvés. Malheureusement c'est tout juste le contraire qui est vrai : il y a surabondance de preuves dans la Comédie infernale, et c'est si bien le cas, que, ne pouvant l'attaquer de front, on en est réduit à la colonnier. Si elle ne prouve pas, démontrez-le; c'est bien le moins qu'on puisse exiger.

An nom de la charité chrétienne et du respect que méritent des hommes revêtus d'un caractère sacré, vous reprochez ensuite à l'auteur de la Comédie, très-édifiant M. Dessaulles, de flétrir publiquement des prêtres honorés de l'estime de tous. A cela, je répondrai que l'auteur de la Comédie n'a nullement flétri les MM. de Saint-Sulpice. Si ces Messieurs sont flétris, ils ne doivent accuser qu'eux-mêmes, car enfin la Comédie ne renferme rien autre chose à leur charge que leurs propres actes, et ces actes, l'auteur de la Comédie les a ramassés là où chacun pouvait les prendre, c'est-à-dire dans le domaine du public. Il était juste, même nécessaire que, dans un débat, qui n'aurait pas dû avoir le triste retentissement qu'il a eu, mais qui a ému la majeure partie du pays par la seule indiscrétion des MM. de Saint-Sulpice, quelqu'un prit la défense de Mgr. de Montréal et fit envisager les faits sous leur vrai jour.